|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AFR 46/9185/2025 – Zimbabwe - 26 mars 2025 | | |
| URGENT ACTION |  | UA 029/25 |
| Un journaliste détenu arbitrairement doit être libéré | | |
| ZIMBABWE | | |

Le 24 février, le journaliste Blessed Mhlanga a été arrêté et accusé de «transmission de données incitant à la violence ou à des dommages matériels». Avant son arrestation, il avait interviewé un vétéran de guerre et membre éminent du ZANU-PF, le parti au pouvoir, qui avait critiqué le président Emmerson Mnangagwa. Les autorités doivent libérer immédiatement et sans condition Blessed Mhlanga, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux. Les autorités doivent également abandonner toutes les charges retenues contre lui. La détention de Blessed Mhlanga est arbitraire et contraire aux obligations constitutionnelles et internationales du Zimbabwe de respecter et de faire respecter le droit de toute personne à la liberté d’expression et à la liberté de la presse.

La Constitution du Zimbabwe de 2013 garantit le droit à la liberté d’expression et à la liberté des médias. Le Zimbabwe est également tenu, conformément à ses obligations internationales en matière de droits humains, de protéger les droits fondamentaux et la liberté de la presse et de créer un environnement propice pour l’exercice d’un journalisme libre et indépendant, notamment en respectant, protégeant, promouvant et réalisant les droits à la liberté d’opinion et d’expression tels que garantis par l’article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par l’article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples auxquels le Zimbabwe est partie.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **26 septembre** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Ministre de Justice | COPIES À |
| Honourable Ziyambi Ziyambi Minister of Justice Legal and Parliamentary Affairs Mgandane Dlodlo Building (New Gvt Complex) Cnr Samora Machel Avenue & Simon Vengesai Harare Zimbabwe  E-mails: [pr@justice.gov.zw](mailto:pr@justice.gov.zw); [justice@justice.gov.zw](mailto:justice@justice.gov.zw) Twitter/X: @MoJLPA | Botschaft der Republik Simbabwe Dannenwalder Weg 91 D-13439 Berlin Deutschland  Fax: 004930/ 20 45 50 62 E-Mail: [infor@zimembassyberlin.com](mailto:infor@zimembassyberlin.com) ; [zimberlin@zimfa.gov.zw](mailto:zimberlin@zimfa.gov.zw) |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 029/25** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Honourable Ziyambi Ziyambi  
Minister of Justice

Legal and Parliamentary Affairs  
Mgandane Dlodlo Building (New Gvt Complex)  
Cnr Samora Machel Avenue & Simon Vengesai  
Harare  
Zimbabwe

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations concernant la détention arbitraire du journaliste Blessed Mhlanga.**

Le 21 février, la police nationale du Zimbabwe a demandé des informations sur le lieu où se trouvait Blessed Mhlanga, car il lui était reproché d’avoir enfreint l’article 164 de la loi sur la codification et la réforme du droit pénal. Le 24 février, Blessed Mhlanga s'est présenté à la police qui l'a arrêté et inculpé de «transmission de données incitant à la violence ou à des dommages matériels». Le 25 février, le tribunal de première instance de Harare lui a refusé la liberté sous caution. Son recours a également été rejeté par la Haute Cour. Son procès doit s'ouvrir le 4 avril 2025.

La détention arbitraire de Blessed Mhlanga semble être liée à une interview qu'il a réalisée les 27 janvier et 11 février avec Blessed Geza, vétéran de guerre et ancien membre du comité central du ZANU-PF qui a critiqué le président Emmerson Mnangagwa et demandé sa démission au motif qu’il n'a pas pris les mesures nécessaires face aux allégations de corruption et à la dégradation de la situation économique dans le pays.

Ce n'est pas la première fois que Blessed Mhlanga est pris pour cible par les autorités en raison de son travail de journaliste. En mai 2022, il a été arrêté et accusé de «trouble à l'ordre public» après avoir filmé l'arrestation de l'ancien député de l'opposition Job Sikhala. La police l'aurait frappé à coup de poing, aurait brisé son téléphone et l'aurait arrêté alors qu'il leur avait signalé qu'il était journaliste. Il a par la suite été acquitté.

L'arrestation et le maintien en détention du Blessed Mhlanga violent ses droits à la liberté, à la liberté d’expression et à la liberté des médias.

**Je vous demande donc, ainsi qu'aux autres autorités, de libérer immédiatement et sans condition Blessed Mhlanga, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux, et d'abandonner toutes les charges retenues contre lui. Je vous demande également, ainsi qu’aux autres autorités, de respecter et de faire respecter les droits humains de toutes les personnes dans le pays, notamment les droits à la liberté d’expression et à la liberté des médias, garantis dans la Constitution du Zimbabwe et dans les traités internationaux relatifs aux droits humains tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, à laquelle le Zimbabwe est partie.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Botschaft der Republik Simbabwe, Dannenwalder Weg 91, D-13439 Berlin, Deutschland

Fax: 004930/ 20 45 50 62 / E-Mail: infor@zimembassyberlin.com ; zimberlin@zimfa.gov.zw